

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2021

---

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

## SOUS-AMENDEMENT

N ° 5463

présenté par  
Mme Batho

à l'amendement n° 5325 (Rect) de M. Causse

-----

### ARTICLE 52

I. – Substituer aux alinéas 5 à 15 les alinéas suivants :

« II. – Les alinéas 4 à 6 sont supprimés.

II. – En conséquence, à l'alinéa 16, substituer à la référence « IV » la référence « III ».

III. – En conséquence, à l'alinéa 19, substituer à la référence « 3° » la référence « 1° ».

IV. – En conséquence, à l'alinéa 21, substituer à la référence « 4° » la référence « 2° ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement vise à limiter les critères de dérogation à des circonstances bien précises.